

Séance du 16 juillet 2025

Présents M. Mike Poiré / Bourgmestre
M. Stefano D'Agostino, M. Lex Schwind / Échevins

M. Aender Schroeder, secrétaire communal

Excusé(e) //

Objet: Règlement temporaire de circulation / « Rue Zechel » et « Rue de Vichten »
16.07.2025 // Abolition des zones de stationnement à durée limitée

Le Collège des Bourgmestre et Échevins,

Considérant qu'il existe deux zones de stationnement à durée limitée sur le territoire de la Commune de Mertzig, plus précisément dans la Rue Zechel et la Rue de Vichten ;

Considérant que cette réglementation a été décidée à l'époque où l'entreprise « Voyages Wagner » se trouvait à proximité de ces deux rues ;

Considérant que cette entreprise a cessé ses activités et qu'il y a lieu de supprimer également ces deux zones de stationnement ;

Vu la loi du 06 juillet 2004 modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu le règlement grand-ducal du 06 juillet 2004 portant réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

décide unanimement

de réglementer la circulation dans la Rue Zechel et la Rue de Vichten, à partir du **mercredi, 16 juillet 2025**, comme suit :

Article 1. – Abolition des zones de stationnement à durée limitée

Avec effet immédiat, les deux zones de stationnement à durée limitée dans la Rue Zechel et la Rue de Vichten sont supprimées et remplacées par des zones de stationnement ordinaires.

Article 2. – Infractions

Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 modifié de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

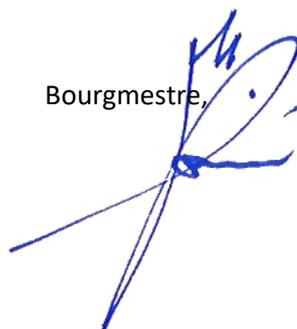
Article 3. Confirmation

La présente sera soumise aux fins de confirmation au Conseil communal dans sa prochaine séance.

Le Collège échevinal,

Pour extrait conforme,
Mertzig, le 21 juillet 2025

Bourgmestre,



Secrétaire,

